

Tous ces éléments sont constitutifs de la qualité et de la pérennité de l'emploi que vous mettez au service de vos projets et de votre association.

L'environnement dans lequel évoluent les associations est de plus en plus complexe et toutes ces questions ne sont pas simples. Même si ce n'est pas votre première embauche, être employeur nécessite d'être soutenu et accompagné dans cette fonction.

Il existe, sur l'ensemble du territoire picard, des personnes qualifiées pour vous aider. Missions Locales, Dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les associations employeurs, réseaux associatifs, Pôles Emploi, Centres d'information pour les bénévoles, Maisons des associations...

Autant de lieux où vous trouverez des personnes compétentes et à votre écoute pour vous guider au fil des étapes de votre projet d'emploi.

Vous trouverez dans ce dépliant un petit résumé des bonnes questions à se poser avant d'embaucher et tout au long de la vie de l'association employeuse. Vous trouverez également une présentation succincte des principaux acteurs qui peuvent vous aider à bien préparer et gérer votre ou vos besoins d'emploi..

Ce document est issu d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs du soutien à l'emploi associatif en Picardie, animé par la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) et impulsé par le C2RA.



LES ACTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT

●●●●● → se rapportent à une étape de la création d'emploi

- **Centres de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) - Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)**
 - *Proposent gratuitement à tous les dirigeants associatifs une information concrète et de qualité sur le fonctionnement général associatif.*
- **Maisons des Associations**
 - *Lieux mutualisés des ressources et des synergies de la vie associative locale. Elles apportent des aides techniques, logistiques et des conseils.*
- **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**
 - *Analyse des besoins et possibilité de mobiliser des experts en vue de la consolidation économique et de la pérennisation des emplois.*
- **Mesure européenne 4.2.3.**
 - *Mesure qui permet de financer des microprojets qui participent à l'innovation en matière d'emploi et d'inclusion professionnelle sur les territoires.*
- **Picardie Active**
 - *Organisme de financement solidaire qui intervient auprès des associations employeuses pour renforcer leur structuration financière par des apports en fonds propres et des garanties de prêt bancaire.*
- **Services Vie associative des collectivités**
 - *Les collectivités territoriales sont attentives aux associations de leur territoire, à qui elles proposent un appui à la fois technique et financier.*
- **Service Public pour l'Emploi**
 - *Partenaires incontournables des employeurs mais aussi des personnes en recherche d'emploi (Pôle Emploi), pouvant accompagner l'insertion professionnelle des Jeunes (Missions locales) ou des personnes en situation d'Handicap (CAP Emploi).*
- **OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)**
 - *Ils collectent et gèrent les fonds dédiés à la formation professionnelle. Ils apportent aide, conseil et financement aux employeurs sur toutes questions liées à la formation.*
- **Les réseaux associatifs**
 - *Adhérer à une fédération c'est participer à un collectif en vue d'échanger, d'être informé et aidé sur des problématiques spécifiques à son secteur d'activité.*

Contacts, renseignements et informations sur les dispositifs d'aide à l'emploi sur le site de **L'EMPLOI ASSOCIATIF EN PICARDIE** www.emploiassociatif-picardie.fr



L'emploi associatif en Picardie

1 EMPLOI DANS MON ASSOCIATION, POURQUOI ?

1 EMPLOI DURABLE ET DE QUALITÉ, COMMENT ?



ASSOCIATIONS : UN EMPLOI DE QUALITÉ AU SERVICE DE VOS PROJETS

Vous avez décidé de passer le cap et devenir employeur pour renforcer les ressources mises au service de votre association et de ses projets.

Plus de 4 000 associations en Picardie ont fait ce choix et sont aujourd'hui employeuses d'un ou plusieurs salariés.

Vous savez que devenir employeur engage votre responsabilité en tant que dirigeant de l'association et vous vous posez des questions sur les démarches à effectuer, les moyens de financer cet emploi :

- Comment être accompagné dans mes démarches ?
- Puis-je bénéficier d'un contrat aidé ?
- Fiche de poste, contrat de travail, qui peut m'aider ?
- Quelles sont mes obligations en tant qu'employeur ?

Au-delà des questions financières, légales et administratives, la décision de devenir employeur doit avant tout être l'occasion de se questionner également sur le projet et le fonctionnement de l'association.

Vous devez aussi penser à l'accompagnement et à la professionnalisation de la personne embauchée.

POSONS-NOUS LES BONNES QUESTIONS !

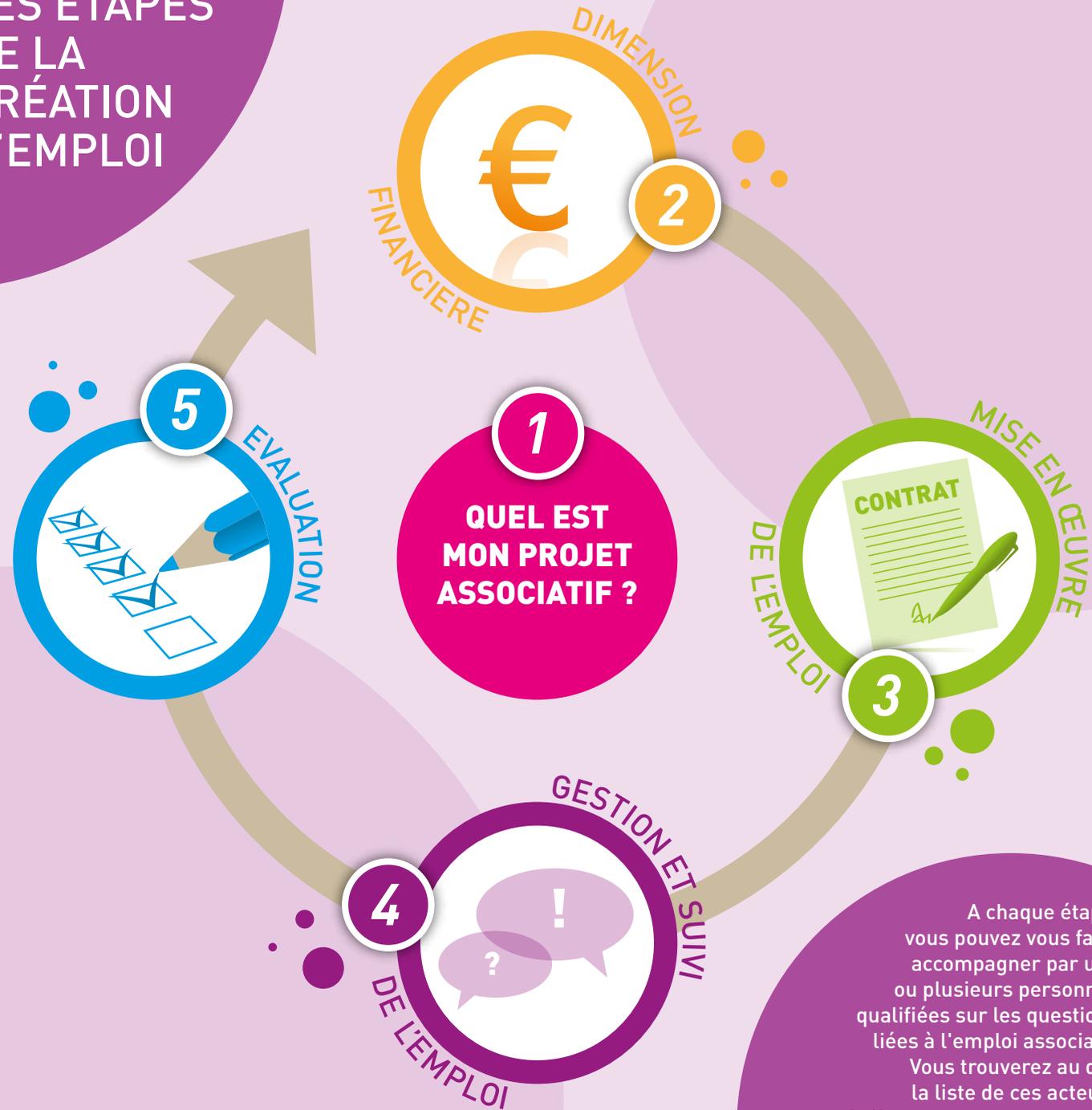
1 Le projet est-il suffisamment construit ?

- Est-il **partagé** par les membres de l'association ?
- Est-il formalisé, à l'écrit ?
- Se décline-t-il entre le projet associatif, le projet de développement et le **projet d'emploi** ?
- Des **objectifs** sont-ils identifiés ?

2 La dimension financière est-elle appréhendée ?

- Quelles sont les **ressources propres de l'association** ?
- Est-il pertinent d'avoir recours à un **contrat aidé** ? (pour quel type de poste, quel profil de salarié ? que restera-t-il à notre charge ?)
- Nos **partenaires** (publics et privés) sont-ils mobilisés ?
- Sommes-nous en contact régulier avec **notre banque** ?

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'EMPLOI



3 Quelles démarches pour la mise en œuvre de l'emploi ?

- En tant qu'employeurs, quelles sont nos **obligations** (suivi, formation,...) ?
- Une **fiche de poste** est-elle prête ?
- Avons-nous rédigé un **contrat** ?
- Dépendons-nous d'une **convention collective** ?

4 Le suivi de l'emploi, quelles obligations/démarches ?

- Comment se passe un **entretien annuel** ?
- Les **objectifs** sont-ils respectés ?
- L'employé-e a-t-il/elle accès à la **formation professionnelle** ?
- Avons-nous identifié un-e **bénévole référent-e** pour suivre l'employé-e ?

5 Comment pouvons-nous évaluer notre projet/notre embauche ?

- Avons-nous prévu les **indicateurs d'évaluation** et les objectifs du **projet** ?
- Avons-nous prévu les **indicateurs d'évaluation** et les objectifs de **l'emploi** ?
- Comment pouvons-nous **pérenniser le poste** ?

A chaque étape, vous pouvez vous faire accompagner par une ou plusieurs personnes qualifiées sur les questions liées à l'emploi associatif. Vous trouverez au dos la liste de ces acteurs de l'accompagnement ou sur

www.emploiassociatif-picardie.fr